



Commune des  
Ponts-de-Martel

## Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du jeudi 22 mars 2018, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon, sous la présidence de Monsieur Guillaume Maire, Président.

**Monsieur le Président Guillaume Maire** ouvre cette séance en souhaitant la bienvenue à chacun. Il passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, ainsi que de 19 Conseillers généraux.

Absents excusés

José Chopard  
Rolf Hostettler  
Pascal Humbert-Droz  
Jean-Marc Robert  
Martial Roulet  
Coralie Seiler

Absent non excusé

Damien Benoit

Poste vacant

1

**Monsieur le Président Guillaume Maire** constate que l'ordre du jour, tel qu'il a été envoyé est accepté :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2017,
2. Demande de modification du taux d'amortissement des travaux de rénovation du 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble sis Grande rue 22,
3. Demande d'un crédit de fr. 87'000.- permettant la réfection de l'escalier situé à l'est de Grande rue 27 et de le relier à cet immeuble par un trottoir,
4. Présentation des intentions du Conseil communal en matière de places de jeux et demande d'un crédit de fr. 36'000.- permettant le remplacement de l'une d'elles.

### 1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2017

**Monsieur le Président Guillaume Maire** ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

**Monsieur Vincent Robert** revient à la dernière ligne de la page 2 de ce document qui ne transcrit pas correctement ce qu'il a voulu transmettre lors de sa prise de parole. En effet, ce ne sont pas « les membres du PDI » qui se sont montrés tatillons au point que le Conseil communal retire un rapport à l'avis du Parti Démocratique Indépendant suffisamment détaillé. Monsieur Vincent Robert ne demande pas de nommer un parti ou un autre dans cette ligne mais uniquement de relever que « certains membres du Conseil général » ont précédemment estimé que des rapports trop peu détaillés ne seraient pas suffisants et ils pourraient les mettre en porte-à-faux vis-à-vis des Ponliers et des Ponlières qui ne préfèrent pas s'investir au Conseil général mais qui pourraient malgré tout trouver à redire avec l'argent qu'ils nous mettent à disposition.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Guillaume Maire** soumet ce procès-verbal au vote.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 18 voix.

## **2. Demande de modification du taux d'amortissement des travaux de rénovation du 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble sis Grande rue 22**

---

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Guillaume Maire** ouvre la discussion générale.

**Monsieur Didier Barth** indique qu'il est toujours dérangeant de présenter ce genre de dossier ou on revient sur une affaire qui a déjà été réglée l'année passée, mais malgré tout, il s'est glissé une petite imprécision dans ce rapport qui est un peu technique et complexe. Des informations plus détaillées seront fournies au Conseil général lors de la prochaine séance lors de l'étude des comptes 2017 lorsqu'il sera question du retraitement du bilan qui a eu lieu fin 2017. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, on doit à nouveau amortir les investissements effectués sur les bâtiments du patrimoine administratif, ce qui n'était plus nécessaire depuis des années en attendant cette réévaluation. Bien que ce dossier ait été traité en 2017 par l'autorité législative, comme il va se réaliser en 2018-2019, il va être soumis à ces amortissements, raison pour laquelle le Conseil communal a dû modifier cet élément-là. Ces travaux seront amortis seulement depuis 2019 puisque les travaux se dérouleront sur 2 ans et on commence toujours à amortir l'année qui suit la fin des travaux.

**Madame Dominique Maire** précise que le Parti Socialiste et Libre avait déjà accepté la demande de crédit permettant de transformer le bâtiment sis Grande rue 22 lors de la séance du 7 décembre 2017 et il va accepter le présent rapport relatif à la demande de modification du taux d'amortissement.

**Monsieur Jean-Paul Cruchaud** indique qu'il n'est jamais agréable de se voir annoncer une dépense supplémentaire à charge de la commune, à plus forte raison lorsqu'elle concerne un objet qui a été voté durant la séance précédente du Conseil général. Toutefois, tout le monde conviendra que cette modification est dû à un changement de cap du Service des communes concernant les règles d'amortissement des bâtiments et des travaux y relatifs et non à un oubli voire une erreur du Conseil communal ou son personnel. Le Parti Libéral-Radical considère qu'il est tout à fait logique de procéder à un amortissement de ces travaux du fait de l'acquisition récente de ce bâtiment et des très importants et de facto coûteux travaux de transformation apportés au bâtiment afin d'atteindre pleinement les objectifs qui avaient été fixés lors de son acquisition, soit une structure d'accueil pré et para scolaire moderne, performante et réunie sous un même toit. Le groupe PLR demande au Conseil communal qu'il soit le plus rigoureux possible dans la surveillance et le contrôle des coûts des futures transformations afin que cette augmentation de dépenses soit atténuée par une agréable surprise au moment de boucler les comptes de la transformation de ce bâtiment. Au vue de ce qui précède, le groupe PLR va accepter ce rapport.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Guillaume Maire** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 18 voix.

## **3. Demande d'un crédit de fr. 87'000.- permettant la réfection de l'escalier situé à l'est de Grande rue 27 et de le relier à cet immeuble par un trottoir**

---

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Guillaume Maire** ouvre la discussion générale.

**Monsieur Loïc Perrin** annonce que le Parti Démocratique Indépendant accueille avec plaisir l'objet proposé ce soir. La remise en service de cet escalier fournira un axe supplémentaire de

liaison entre le haut et le bas du village. Il formera une combinaison parfaite avec le projet de trottoir semi-suspendu en direction de l'ancienne Banque Cantonale Neuchâteloise. Le groupe PDI se réjouit de voir la fontaine du haut de cet escalier maintenue de même du choix de la qualité des marches qui composent celui-ci. Le groupe PDI accepte donc unanimement l'arrêté proposé ce soir.

Notre village ayant fait dernièrement l'acquisition d'un trottoir sécurisé dans la partie la plus dangereuse de la Grande rue, **Madame Aline Botteron** indique qu'il paraît logique au Parti Libéral-Radical de continuer de mettre les piétons à l'abri de cette rue à grande circulation. Le choix de l'escalier mentionné dans le rapport ainsi que la continuité du trottoir paraissent très judicieux au groupe PLR et bien réfléchis. Pour cette raison, le groupe PLR sera favorable à ce crédit.

Au nom du Parti Socialiste et Libre, **Madame Clotilde Richard** annonce qu'il est favorable au crédit de fr. 87'000.- pour rénover l'escalier. De plus, le modifier de façon à ce qu'il puisse rejoindre un éventuel trottoir est une excellente idée.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Guillaume Maire** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 18 voix.

#### **4. Présentation des intentions du Conseil communal en matière de places de jeux et demande d'un crédit de fr. 36'000.- permettant le remplacement de l'une d'elles**

**Monsieur le Président Guillaume Maire** demande si l'entrée en matière est combattue.

**Madame Sylviane Barth** indique que le Parti Socialiste et Libre a longuement réfléchi s'il allait entrer en matière ou pas. Ce groupe a finalement décidé d'entrer en matière afin d'obtenir de meilleures explications à ce sujet. En effet, le Parti Socialiste et Libre pensait que ce rapport était un peu lacunaire par rapport à ce qui pouvait être fait au niveau des places de jeux. Les membres de ce parti ne sont pas du tout contre la place de jeux qui est proposée mais n'étaient pas très contents du rapport comme il était exposé.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Guillaume Maire** ouvre la discussion générale.

**Madame Silvia Robert** annonce que le Parti Démocratique Indépendant se réjouit que le Conseil communal se penche sur la sécurisation et la modernisation des places de jeux. En effet, si l'on prend l'objet qui nous est proposé de rénover et bien que les copeaux en couche épaisse puissent être considérés comme acceptables par le BPA, il faut se rendre à l'évidence qu'à l'utilisation, c'est bien loin d'être la panacée. Un village dynamique qui veut se soucier des familles doit continuer d'offrir des places de jeux sûres, agréables d'utilisation et bien situées géographiquement. C'est pourquoi le groupe PLR soutient pleinement la rénovation soumise ce soir au Conseil général.

Pour ce qui est du projet général des places de jeux, leur rénovation, le maintien des installations existantes, la suppression d'autres et la création de nouvelles, le Parti Démocratique Indépendant n'est pas du tout d'accord avec ce qui est présenté et proposé pour l'avenir.

Les installations des Barres, lesquelles n'étaient pas connues des membres du PDI et dont la majorité des Ponliers ignorent certainement aussi l'existence, pourraient être cédées à l'Union sportive, car étant à proximité de la buvette et du terrain de football, les principaux utilisateurs sont les locataires de la buvette et les familles des footballeurs.

La place sous le Parking des Taureaux est, de l'avis du PDI, un endroit stratégique très apprécié des familles dû à la proximité de la gare et du terrain d'entraînement des footballeurs. Le seul

bémol est que malheureusement, ce joli coin de gazon est aussi prisé par les propriétaires de chiens comme toilettes pour leurs compagnons. Une clôture autour de ce parc serait utile pour que les parents ne se retrouvent pas à devoir nettoyer ces crottes sous les chaussures de leurs enfants.

La place à côté de l'église et qui appartient désormais aux Ponliers et qui fait déjà le bonheur de pleins de familles, doit continuer à servir aux familles.

Sur le plan présent dans le rapport, toutes les places maintenues sont dans le secteur Ouest du village. Qu'en est-il de l'égalité de traitement pour les habitants du secteur Est du village ? Bien sûr, tout ne se fera pas dans les prochaines années, mais les intentions du Conseil communal, telles que présentées, ne rencontreront pas l'approbation du Parti Démocratique Indépendant.

**Monsieur Josua Robert** annonce que c'est avec intérêt mêlé d'une légère appréhension que le Parti Libéral-Radical a pris connaissance des intentions du Conseil communal et du rapport concernant les places de jeux du village. En effet, la dangerosité des places actuelles couplée avec la nécessité d'avoir une stratégie à long terme fait que des mesures réfléchies doivent être prises maintenant. Maintenant car la situation est dangereuse voire critique dans certaines places; réfléchies car elles auront des effets conséquents pour le futur.

Premièrement, le groupe PLR va accepter la demande de crédit de fr. 36'000.- permettant le remplacement de la place de jeux numéro 1, c'est-à-dire celle du Bugnon. En effet, au vue du nombre croissant de manifestations se déroulant ici, de personnes venant s'y ressourcer et la proximité avec d'autres infrastructures importantes de notre localité, cet endroit est stratégique et mérite que nous y investissions des moyens.

Deuxièmement et s'agissant de la présentation des intentions du Conseil communal en matière de places de jeux, le groupe PLR mesure bien la difficulté que cela représente de réfléchir globalement à ces places en prenant en compte les intérêts de chacun. Cela étant dit, plusieurs personnes ont remis en question certains des points présentés; cela concerne principalement les places numéro 2 et 5. En effet, la première, se trouvant sur la Place des Taureaux, est largement utilisée et il peut paraître dommageable de la biffer. Ensuite, la place numéro 5, celle se trouvant à côté du terrain de football des Biolles, ne devrait pas être considérée comme une place de jeux en tant que tel étant donné qu'elle a dans les faits déjà un statut hybride.

Finalement, le Parti Libéral-Radical soutient le Conseil communal dans ses velléités d'assurer la sécurité des places de jeux conformément aux deux expertises rendues par le Bureau de prévention des accidents. Il paraît évident qu'il est urgent d'agir; le groupe PLR soutiendra de ce fait les mesures proposées par le Conseil communal.

Sur le constat fait par le Conseil communal indiquant qu'il y a trop de places de jeux et qu'elles ne sont plus aux normes, **Madame Sylviane Barth** indique que le Parti Socialiste et Libre est tout à fait d'accord. Ce que ce groupe déplore est le choix de certaines places projetées. Comme déjà dit, celle auprès du terrain de football n'a rien à voir avec les autres car elle est beaucoup trop éloignée du village et les enfants ne pourront pas y jouer. Le Parti Socialiste et Libre déplore aussi la suppression de celle du Temple qui est stratégiquement proche de la crèche et des commerces. Pour celle du Bugnon et de la rue de l'Industrie, c'est une bonne chose qu'elles soient refaites et le projet des Prises est pertinent. Le groupe Socialiste et Libre est tout à fait acquis à l'idée de commencer le remplacement de ces places de jeux par celle du Bugnon car elle est bien placée et très employée. La majorité des membres du Parti Socialiste et Libre préférerait un tapis de copeaux. C'est une matière de notre région par excellence et une matière naturelle plutôt qu'un sol synthétique. Malheureusement, ce groupe trouve que dans le rapport du Conseil communal, cette option n'a pas été retenue et le coût de ce revêtement n'a pas été donné. Est-il à ce point impossible de l'envisager ? Ou alors de mettre par exemple de la matière synthétique uniquement sur une petite partie, étant donné que son coût est très élevé pour ne pas dire exorbitant ? Ce n'est pas la somme globale qui fait que le Parti Socialiste et Libre remet en doute ce projet mais le fait que le sol coûte plus cher que les jeux. Ne serait-ce pas plus logique de proposer de beaux jeux, attractifs pour les enfants, plutôt qu'un sol coûteux ? Le Parti Socialiste et Libre estime que les copeaux sont moins chers mais ne sait pas si c'est vraiment le cas.

Sur le projet proposé, est-ce que la place de pique-nique, avec les grandes tables en bois et le grill, va rester ? Est-ce que le Conseil communal a pensé à un club-service qui pourrait soutenir la commune pour le renouvellement de ces places de jeux ?

Etant donné que la place de jeux de la Place des Taureaux sera supprimée, ce que l'on peut comprendre vu son exigüité, ce groupe propose que la place de jeux du Bugnon soit signalée par un ou deux panneaux indicateurs pour que les familles et les classes, qui en sortant du parcours Torby, puissent se diriger vers celle du Bugnon avant de reprendre éventuellement le train. Le Parti Socialiste et Libre propose aussi que la rue du Bugnon soit mise à 30 km/h. étant donné que les enfants et leurs parents doivent davantage l'emprunter pour se rendre à la place de jeux du Bugnon; de plus, cette rue est une rue de résidences.

**Monsieur Simon Kammer** remercie tout d'abord le Parti Socialiste et Libre d'être revenu sur ses intentions premières qui étaient de refuser l'entrée en matière du rapport, puisque au-delà d'un problème de matériaux, un problème sécuritaire s'impose clairement et mérite d'être débattu ce soir.

Pour revenir au choix relatif à l'abandon des copeaux, ce choix a été pris pour une raison économique, même si cela peut paraître bête, puisqu'à long terme, par rapport à l'entretien, le type de sol proposé ne demande aucun entretien sur la durée de vie des jeux. Par rapport au problème sanitaire que pourrait amener ce type de sol, Monsieur Simon Kammer peut comprendre qu'il y ait des questions. Il indique que si des copeaux devaient néanmoins être utilisés, il s'agirait d'instaurer un système de contrôle avec des visas puisqu'il faut au minimum 30 à 40 cm d'écorces. Il s'agirait aussi de continuellement ramener des copeaux et de nettoyer les copeaux qui se trouveront à côté de la place, raisons pour lesquelles le Conseil communal s'est orienté vers une surface synthétique.

Concernant les visions du Conseil communal, une commission composée de cinq parents a été mise en place pour justement poser les problèmes et voir ce qu'il est financièrement possible de faire. Il existe actuellement beaucoup de places de jeux et il en faudra peut-être moins en tenant compte des finances communales. Le problème sécuritaire existe, donc que peut-on faire pour finalement impacter le moins possible les enfants qui profitent de ces places de jeux tout en se couvrant le maximum ? A partir de là est clairement venue l'idée de supprimer à très court terme la place de jeux du Temple puisque plus personne en profite. Si la crèche souhaite des installations, elle va elle-même les financer et, en tant qu'association, elle pourra profiter plus facilement de soutiens du style de la Loterie romande.

Concernant la place numéro 5, elle a été ajoutée à l'inventaire des places de jeux puisqu'elle figure dans le compte communal lié à l'entretien des places de jeux. Il était en aucun cas question de refaire une place de jeux à cet endroit mais plutôt de laisser le tourniquet actuellement présent. De plus, ce tourniquet a été retiré de cet endroit dans le cadre de la création de nouveaux vestiaires et le Conseil communal indiquera peut-être au football-club qu'il ne sera pas remis.

Le Conseil communal est convaincu qu'il faudra trancher et supprimer une place ou deux, mais si le Conseil général souhaite dépenser de l'argent pour mettre des places de jeux partout, le Conseil communal établira des demandes de crédits dans ce sens, mais il était de l'avis du Conseil communal qu'il fallait plutôt réduire le nombre de ces places de jeux et se tourner vers l'avenir et l'agrandissement futur du village.

Monsieur Simon Kammer admet que ce rapport était peut-être incomplet pour des personnes qui n'étaient pas forcément inclus dans les réflexions et il répond volontiers aux questions.

**Madame Sylviane Barth** relève que Monsieur Simon Kammer parle toujours de quatre places de jeux, même en ayant retiré celle du terrain de football des Biolles, et elle constate alors qu'il reste alors encore une possibilité en plus de celle du quartier des Prises. Madame Sylviane Barth constate alors que toutes les places de jeux se situent à l'Ouest du village. Il s'agirait alors de réfléchir géographiquement à ce que cela se tienne plus au centre.

**Monsieur Simon Kammer** propose alors de mettre de côté cette fameuse place numéro 5 (terrain de football des Biolles), puisqu'elle n'a pas raison d'être même si elle fait partie du compte

lié à l'entretien des places de jeux. Pour ce qui est du choix des emplacements, le Conseil communal pense extrêmement intéressant de pouvoir amener une place de jeux dans le quartier des Prises au travers des coûts d'infrastructure; elle n'est alors pas vraiment discutable.

Pour ce qui est de celle de l'Industrie, qui est proche de toutes les commodités et de l'école, elle n'est pas vraiment discutable non plus.

L'avantage de la proposition de rénovation de la place de jeux du Bugnon est qu'il y a énormément de dégagement et qu'il n'y a pas de problème au niveau de l'altimétrie (on est à plat), ce qui rend les travaux faciles.

Il reste alors deux places de jeux qui posaient sincèrement problème au Conseil communal et à la commission : celle de la Place des Taureaux qui est géographiquement extrêmement proche de celle du Bugnon, ce qui fait s'interroger le Conseil communal sur son maintien, et celle auprès du Temple, qui est très en pente. Cependant, des choix doivent être faits. Le Conseil communal pensait que trois places de jeux, pour le nombre d'habitants, étaient suffisantes. De plus, qu'elles soient un peu à l'Ouest ou un peu à l'Est paraît dérisoire au Conseil communal par rapport au problème financier que cela engendre.

**Monsieur Loïc Perrin** revient sur la place de jeux située auprès du Temple qui sera supprimée et éventuellement reconstruite par la crèche mais pour elle. Il se demande alors si cette place sera réservée à la crèche ou ouverte au public. Est-ce que la commune ne pourrait pas aider la crèche à financer cet ouvrage afin que tous les enfants du village puissent en jouir ?

**Monsieur Simon Kammer** précise que les organismes comme la Loterie romande interviennent seulement pour des associations ou des activités sportives; les communes ne peuvent pas en profiter. De ce fait, le but était de dire que si la crèche désire des infrastructures, elles devront répondre aux normes de sécurité imposées par le canton par rapport à son type d'activités et la commune ne mettra pas son nez dans ses affaires. Si la crèche souhaite une place de jeux, elle sera financée par elle-même et la commune ne pourra pas en profiter, puisqu'elle sera érigée dans son jardin.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Guillaume Maire** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 18 voix.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Guillaume Maire** clos la séance à 20h30.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,  
Le président, Le secrétaire,

Guillaume Maire

José Chopard